

COMMUNE DE LAROCHE-PRES-FEYT**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Folio : 2025-015

Séance du 07 avril 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
7	6	6

L'an deux mil vingt-cinq, le sept avril à treize heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LAROCHE-PRES-FEYT s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre CHEVALIER.
La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 28 mars 2025.

Vote
Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : M. BARRIER Pascal – M. CHEVALIER Pierre – Mme GATHIER Nicole - M. MASSIAS Aurélien
M. THOMAS Patrice - M. LOURADOUR Vincent

Absent : Mme THOMAS Alexandra

A été nommé secrétaire : Mme Nicole GATHIER

Objet : BUDGET PRIMITIF 2025 : COMMUNE**2025-02-05**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2025 de la commune qui s'équilibre :

- En section de fonctionnement à 192 882.99 €
- En section d'investissement à 154 291.45 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal renonce au vote à bulletin secret et après en avoir délibéré, décide :

- D'adopter le budget primitif 2025 de la commune.

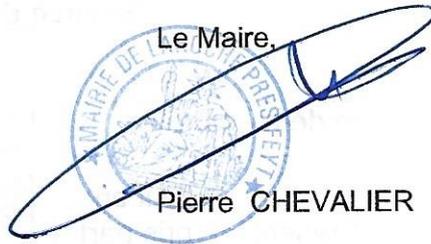
Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Date de transmission de l'acte: 14/04/2025
Date de réception de l'AR: 14/04/2025
019-211910807-20250205-DE
A G E D I

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception
de la sous-préfecture,

A LAROCHE-PRES-FEYT, le 07 avril 2025.

Le Maire,

Pierre CHEVALIER

Date de transmission de l'acte: 14/04/2025

Date de réception de l'AR: 14/04/2025

019-211910807-20250205-DE

AGEDI